

> LES MÉDECINS AU CŒUR DU DISPOSITIF

Seuls les médecins installés dans les zones où le dispositif est opérationnel reçoivent le kit Prescri'mouv. Les documents sont également accessibles et téléchargeables sur le site internet : www.prescri-mouv-grandest.fr

CE KIT EST COMPOSÉ :

- d'un guide pratique du médecin traitant prescripteur et contenant une fiche contact des opérateurs de son territoire
- d'un dépliant présentant le dispositif
- d'une affiche à apposer en salle d'attente et destinée à informer les patients et à favoriser le dialogue avec son médecin Prescri'mouv c'est l'assurance pour le médecin et pour le patient d'une pratique encadrée et sécurisée.



Dépliant "Le guide du prescripteur" à destination des médecins

> INTERVIEW



Docteur Marcel RUETSCH

Secrétaire de l'URPS Médecins Libéraux Grand Est
Médecin généraliste
à Dessenheim (Haut-Rhin)

En quoi le dispositif Prescri'mouv facilite, pour les médecins, la prescription d'activité physique ?

La prescription d'une activité physique aux personnes atteintes de pathologies chroniques est un acte médical. Il est sécurisé et sécurise le patient. Le sport sur ordonnance constitue une chance pour mon patient d'aller mieux, de récupérer ses capacités physiques, son autonomie, sans risque, dans un encadrement adapté, répondant à ses possibilités fonctionnelles.

Prescri'mouv est un dispositif de prévention tertiaire. Il facilite la reprise

d'une activité physique en amont du réentraînement à l'effort : autrement dit, AVANT l'accès aigu cardiovasculaire.

Pourquoi le rôle des médecins est essentiel dans le dispositif Prescri'mouv ?

Bien que le déploiement de Prescri'mouv soit principalement confié aux réseaux, les médecins traitants (mais également les spécialistes qui suivent les patients souffrant de maladies chroniques) ont un rôle central à jouer. Le rôle du médecin n'est-il pas de dépister, de motiver, d'orienter ses patients ? Il doit "sélectionner" les patients sans limitation fonctionnelle sévère contraindiquant une activité physique. Il doit les orienter dans ce dispositif.

Quels sont les enjeux de son déploiement ?

Les enjeux du déploiement du dispositif Prescri'mouv sont, pour moi, nombreux, je vous indiquerai ici uniquement celui qui me semble incontournable et essentiel ; à savoir :

sécuriser les patients en couvrant l'ensemble du territoire à un moment où quelques incertitudes pèsent sur le devenir des réseaux (traditionnellement en charge du suivi des patients atteints de maladies chroniques et d'éducation thérapeutique). Ce tableau idyllique dépeint, j'ajouterai ici quelques remarques d'ordre administratif. Si l'on veut que les médecins s'approprient le dispositif, il faut "le simplifier".

Les médecins doivent, par exemple, pouvoir être informés facilement des activités physiques possibles, connaître les clubs agréés et leurs offres d'activités. Pour mieux soigner, nous devons à nos patients d'être "ambitieux". Nous pourrions, entre autres, nous inspirer d'autres pays, qui proposent déjà, en prévention primaire, des bons de prise en charge pour des activités physiques.